



INFORMATIONS IMPORTANTES

La Ligue vous informe de la nécessité de souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer les garanties exposées en pages 3 à 6 du présent fichier, en cas d'accident, dommages corporels ou sinistre survenant à l'occasion de la pratique sportive.

Toute personne imprimant ce document en lieu et place du demandeur de la licence doit obligatoirement lui communiquer le résumé des garanties incluses dans la licence assurance et figurant en pages 3 à 6 comme précédemment mentionné (la notice d'informations complète étant en ligne sur le site de la Ligue ou sur le site www.helmett-sport.com (rubrique « Téléchargements »)).

Compte tenu de sa situation personnelle, les garanties de base - pour la partie « Individuelle Accident » - attachées à la licence peuvent lui paraître insuffisante. Aussi, il lui est proposé de souscrire individuellement des garanties complémentaires (cf. page 6), étant précisé que la souscription peut être effectuée en ligne sur le site de l'assureur.

**CLIQUEZ ICI
POUR CONTINUER**



INFORMATIONS IMPORTANTES

LICENCE & ASSURANCE 2025-2026

CONTRATS D'ASSURANCE LICENCE

1. Responsabilité Civile des clubs et licenciés & Individuelle Accident des licenciés

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, la Ligue a souscrit au bénéfice de ses clubs et licenciés des contrats d'assurance collectifs ayant pour objet de proposer, avec la licence, un certain nombre de garanties en cas d'accident, dommages corporels ou sinistre survenant à l'occasion de la pratique sportive.

Au titre de la saison 2025-2026, la Ligue a souscrit ces contrats d'assurance dont les références figurent ci-dessous, auprès de la Compagnie GENERALI par l'intermédiaire d'HELMETT SPORT :

- Contrat « Responsabilité Civile » - Police n°AU534970
- Contrat « Individuelle Accident – Police n°AU533817

Figure en page(s) suivante(s) un résumé des garanties incluses dans ces contrats ; **les notices d'information sont quant à elles téléchargeables sur le site Internet de la Ligue de Paris Ile-de-France, paris-idf.fff.fr (rubrique « Document – Formulaires Club ») et sur le site www.helmett-sport.com (rubrique « Téléchargements »).**

2. Protection de l'intégrité des licenciés

La Ligue a également souscrit au bénéfice de ses licenciés un contrat de protection juridique ayant pour objet de proposer un accompagnement juridique et psychologique ainsi que la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques dans le cadre de la pratique sportive.

Au titre la saison 2025-2026, la Ligue a souscrit ce contrat de protection juridique auprès de CFDP ASSURANCES par l'intermédiaire d'HELMETT SPORT :

- Contrat « Protection Juridique – Intégrité des licenciés » - Police n°68GSLFRINTLIC/01

La notice d'information est téléchargeable sur le site Internet de la Ligue de Paris Ile-de-France, paris-idf.fff.fr (rubrique « Document – Formulaires Club ») et sur le site www.helmett-sport.com (rubrique « Téléchargements »).



LA POSSIBILITE DE SOUSCRIRE DES GARANTIES COMPLEMENTAIRES

Compte tenu de votre situation personnelle, les garanties de base (pour la partie « Individuelle Accident ») attachées à la licence peuvent vous paraître insuffisantes.

Aussi, il vous est proposé **plusieurs « formules de garanties complémentaires »** (Invalidité Permanente, Décès, Indemnités Journalières) dont le détail et le coût sont présentés ci-après, et qui viennent augmenter les garanties de base attachées à la licence (formule A).

Le licencié intéressé a ainsi la possibilité de **souscrire individuellement** à l'une des formules proposées, directement auprès d'HELMETT SPORT sur www.helmett-sport.com.

VOS CONTACTS

Pour tous renseignements sur ces contrats, prendre contact directement avec le gestionnaire, à savoir le cabinet HELMETT SPORT, aux coordonnées suivantes :

➤ **Pour les contrats « Responsabilité Civile » (Police n°AU534970) et « Individuelle Accident » (Police n°AU533817) :**

Tél. : 02.31.06.08.06

@ : licencie.fff@helmett-assurances.com

➤ **Pour le contrat « Protection Juridique – Intégrité des licenciés » (Police n°68GSLFRINTLIC/01) :**

Tél. : 02.31.29.15.32

@ : helmett-lfr@cfdp.fr

Ligue de Paris Ile-de-France de Football

RAPPEL DES GARANTIES INCLUSES DANS L'ASSURANCE DE LA LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA LIGUE

1. RESPONSABILITÉ CIVILE (GENERALI n° AU534970)

• RESPONSABILITÉ CIVILE VIS-À-VIS DES TIERS

Garanties	Montants	Franchises
Dommages corporels, matériels et immatériels confondus / an	20 000 000 €	

(tableau des garanties disponible dans son intégralité dans la notice d'information sur www.helmet-sport.com, rubrique téléchargements, Ligue Ligue de Paris Ile-de-France)

• RESPONSABILITÉ CIVILE AVANT LIVRAISON

Garanties	Montants	Franchises
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus :	20 000 000 € / année d'assurance	
DONT :		
► Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur – accidents du travail – maladies professionnelles	5 000 000 € / année d'assurance quel que soit le nombre de victimes	NÉANT
► Dommages matériels et immatériels consécutifs, DONT :	15 000 000 € / sinistre	NÉANT
- Dommages causés aux biens des préposés	50 000 € / sinistre	800 €
► Dommages causés aux biens confiés et/ou prêtés (dommages matériels et immatériels consécutifs)	150 000 € / sinistre	NÉANT
► Dommages relevant de la Responsabilité Médicale	8 000 000 € / sinistre et 15 000 000 € / année d'assurance	NÉANT
► Dommages immatériels non consécutifs (y compris les conséquences des manquements à l'obligation résultant des dispositions de l'article L 321-4 du code du Sport)	2 000 000 € / année d'assurance	15 00 € / sinistre
► Atteinte à l'environnement accidentelle	10 000 000 € / année d'assurance	NÉANT
► Occupation temporaire de locaux - dommages matériels et immatériels consécutifs	2 000 000 € / sinistre	NÉANT
► Responsabilité civile vestiaire non sportif	30 500 € / sinistre	100 € / sinistre

• RESPONSABILITÉ CIVILE APRÈS LIVRAISON

Garanties	Montants	Franchises par sinistre
Pour l'ensemble des dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) :	20 000 000 € / année d'assurance	500 €, y compris au titre des Corporels
DONT :		
► Dommages immatériels non consécutifs	350 000 € / année d'assurance	10 00 €

• DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS

Seuil d'intervention : 500 €

Les montants de prise en charge figurent intégralement dans la notice d'information.

2. INDIVIDUELLE ACCIDENT : Formule A (GENERALI n° AU533817)

NOTA :

CONDITIONS ET TARIFS EN VIGUEUR POUR LA LICENCE 2025/2026. Cotisation assurance : 2,00 € TTC/ an/ licencié (dont 1,36 € au titre des garanties Individuelle Accident et 0,05 € au titre de la Protection Juridique). Le licencié a la possibilité de renoncer aux garanties Individuelle Accident (d'un coût de 1,36 € TTC) et aux garanties Protection Juridique (d'un coût de 0,05 € TTC), et donc à toute couverture en cas d'accident corporel, et de violences sexuelles, physiques et psychologiques subies dans le cadre de la pratique sportive, par tout moyen permettant de faire la preuve de cette renonciation au siège de la Ligue simultanément à la demande de licence.

Document non contractuel à caractère informatif, les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour en connaître le détail, reportez-vous aux notices d'information sur www.helmet-sport.com, rubrique téléchargements, Ligue de Paris Ile-de-France.



HELMETT Sport est une marque d'HELMETT
immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07000475
3, boulevard Richard Lenoir - 75011 PARIS
01 44 73 46 46 - www.helmet-sport.com



Protection Juridique Indépendante

(1) En complément ou à défaut des prestations fournies par les régimes sociaux obligatoires, les régimes complémentaires, et dans la limite des frais engagés et uniquement pour les licenciés.

La Ligue de Paris Ile-de-France de Football informe ses adhérents de la nécessité de souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel survenu à l'occasion de la pratique sportive. À cet effet sont proposées, lors de la souscription de la licence, les garanties suivantes :

LES MONTANTS MAXIMUM DE GARANTIES ACCIDENTS CORPORELS

Garanties de base	Titulaires de la licence		Franchise
	Franchise	Franchise	
Décès Uniquement pour les assurés de plus de 12 ans	- Membre du Conseil de Ligue, du Conseil de District ou d'une Commission de Ligue 40 000 € - Autres assurés 31 000 € + 15 % par enfant à charge		NÉANT
Frais d'obsèques et de sépulture : 1. Assurés de moins de 12 ans 2. Assurés de plus de 12 ans		10 000 € 5 000 €	NÉANT
Invalidité permanente		92 000 €	5 % (franchise relative)
Accident corporel grave – invalidité accidentelle suite à un accident de sport uniquement		300 000 €	66 % de taux d'invalidité (franchise absolue)
Aménagements du domicile et/ou du véhicule en cas d'Invalidité Permanente (IP) supérieure à 33 %	10 % du capital assuré en IP (20 000 € maximum)		IP > 33 %
Indemnités journalières – uniquement pour les arbitres, dirigeants et éducateurs, joueurs sélectionnés	Maximum 20 € / jour (365 jours maximum)		3 jours (franchise absolue)
Hospitalisation médicale ou chirurgicale – uniquement pour les arbitres, dirigeants et éducateurs, joueurs sélectionnés	20 € / jour durant l'hospitalisation		NÉANT
Indemnités journalières en cas de coma	10 € / jour de coma		15 jours de coma consécutifs (franchise absolue)
Frais médicaux / pharmaceutiques / d'hospitalisation (1)	300 % tarif convention Sécurité Sociale		NÉANT
Forfait journalier hospitalier (1)	Frais réels (365 jours maximum)		NÉANT
Prothèse dentaire (1)	Maximum 500 € par accident (max 1 500 €/an)		NÉANT
Frais d'orthodontie (1)	Maximum 1 000 € par accident		NÉANT
Bris optiques (lunettes/lentilles) (1)	Maximum 500 € par accident		NÉANT
Forfait prothèse auditive (1)	Maximum 1 000 € par accident		NÉANT
Forfait appareils et matériels divers (cannes, bâquilles, fauteuils roulants..) (1)	Maximum 500 € par accident		NÉANT
Frais de remise à niveau scolaire	40 € / jour (max 28 00 €)		15 jours (franchise absolue)
Frais de redoublement d'études	7 630 € par licencié		NÉANT
Frais de reconversion professionnelle	7 630 € par licencié		NÉANT
Bonus santé	2 000 € par accident		NÉANT
Frais de recherche, de secours	30 000 € par accident		NÉANT
Frais de transport	Frais réels		NÉANT

Ligue de Paris Ile-de-France de Football

3. PROTECTION JURIDIQUE INTÉGRITÉ DES LICENCIÉS (CFDP n° 68GSLFRINTLIC/01)

Au bénéfice des personnes physiques (licencié.e.s). Elle consiste en l'accompagnement juridique et psychologique ainsi que la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques dans le cadre de la pratique sportive. La notice d'information complète est disponible sur www.helmett-sport.com, rubrique téléchargements, Ligue Paris Ile-de-France.

SOUSCRIPTION DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES PROPOSÉES DANS LA DEMANDE DE LICENCE

Compte tenu de votre situation personnelle, les garanties précédentes (Individuelle Accident : Formule A) peuvent vous paraître insuffisantes, c'est pourquoi nous vous donnons la possibilité de souscrire individuellement des garanties complémentaires directement auprès d'HELMETT Sport sur www.helmett-sport.com.

Garanties complémentaires	Capitaux Décès	Capitaux Invalidité	Indemnités journalières	Tarif
Formule B - Garantie 1 ★ Formule C - Garantie 2 ★ (*) À compter du 22 ^e jour et pendant 365 jours vient en remplacement des montants de la Formule A	Formule A + 25% Formule A + 50%	Formule A + 25% Formule A + 50%	20€/jour (*) 24€/jour (*)	40€/an 80€/an
Formule D - Garantie Renforcée "Spécial Invalidité" À partir de 33 % de taux d'invalidité, capital de référence porté à : (exemple : si invalidité de 40%, indemnité de 48 000 €)		120 000 €	-	21€/an
Formule E - Garantie arrêt de jeu niveau 1 Indemnités journalières à compter du 5 ^e jour et pendant 365 jours (*)			8€/jour	22€/an
Formule F - Garantie arrêt de jeu niveau 2 Indemnités journalières à compter du 5 ^e jour et pendant 365 jours (*)			12,50€/jour	35€/an
Formule G - Garantie arrêt de jeu niveau 3 Indemnités journalières à compter du 5 ^e jour et pendant 365 jours (*)			16€/jour	44€/an
Formule H - Garantie arrêt de jeu niveau 4 Indemnités journalières à compter du 5 ^e jour et pendant 365 jours (*) (*) vient en cumul des garanties de la Licence (Formule A)			23€/jour	56€/an

SAISON 2025/2026 NOUVELLE PLATEFORME ASSURANCE LICENCIÉS

Complétez votre protection en 3 clics !

-  Augmentez votre niveau de couverture globale
-  Augmentez vos plafonds d'indemnités en cas d'interruption d'activité
-  Renforcez votre niveau de couverture en cas d'invalidité permanente

Achetez vos garanties complémentaires sur
www.helmett-sport.com 



Si vous ne souhaitez pas souscrire en ligne, retrouvez le formulaire de souscription dans la rubrique téléchargements de www.helmett-sport.com.

Document non contractuel à caractère informatif, les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour en connaître le détail, reportez-vous aux notices d'information sur www.helmett-sport.com, rubrique téléchargements. **Ligue de Paris Ile-de-France**.



HELMETT Sport est une marque d'HELMETT
immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07000475
3, boulevard Richard Lenoir - 75011 PARIS
01 44 73 46 46 - www.helmett-sport.com



Protection Juridique Indépendante